



CLIQUEZ, SIGNALEZ !



RAPPORT ANNUEL 2019



**POINT
DE
CONTACT
.NET**



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Plus d'infos sur
www.pointdecontact.net

À PROPOS DE POINT DE CONTACT

Fondée en 1998, Point de Contact est une association loi 1901 et une plateforme de signalement, soutenue par la Commission européenne à travers le programme *Safer Internet*. L'association est reconnue comme "tiers de confiance" auprès des grandes plateformes, hébergeurs et autorités dans le traitement des signalements de contenus choquants et manifestement illicites en ligne.

Premier signalant professionnel auprès de PHAROS*, Point de Contact lutte contre les images de violences sexuelles sur enfants, la provocation à la haine ainsi que contre la propagande et l'apologie du terrorisme aussi bien sur Internet que sur les réseaux sociaux.

Membre fondateur du réseau international de points de signalement INHOPE, Point de Contact œuvre aux côtés de ses partenaires à l'échelle européenne et mondiale pour la suppression des images d'abus sexuels sur mineurs. Enfin, Point de Contact s'investit pour la reconnaissance et la protection des professionnels exposés au quotidien aux contenus violents.

CHAMP DE COMPÉTENCES



Pédopornographie



Incitation à la violence, à la discrimination ou à la haine



Harcèlement sexuel



Provocation au terrorisme ou à la fabrication de bombes



Provocation au suicide



Apologie de crimes contre l'humanité

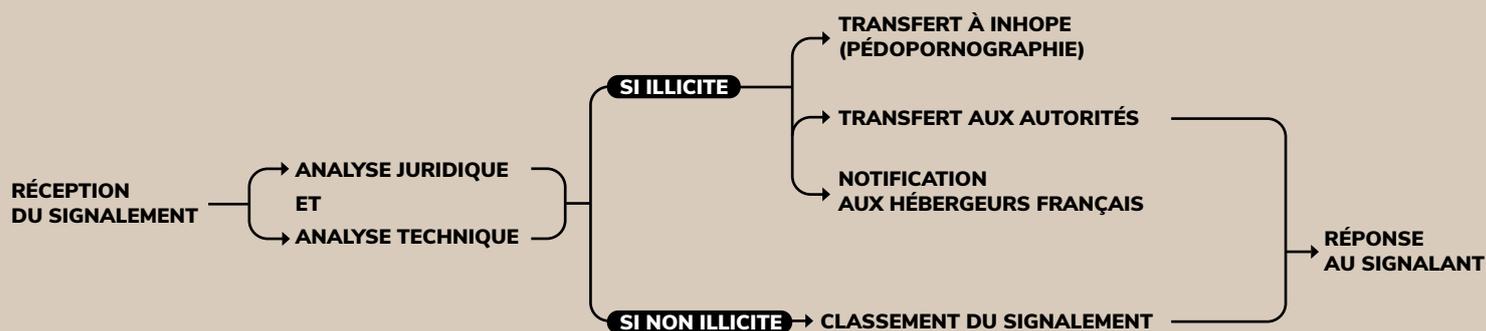


Contenus choquants accessibles aux mineurs



Proxénétisme

TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS



1

BILAN STATISTIQUE

- PAGE 4** Évolution des signalements traités par Point de Contact
- PAGE 5** Répartition des contenus illégaux par infraction
- PAGE 6** Les différents canaux de signalement
- PAGE 7** Focus sur la pédopornographie
- PAGE 9** Focus sur la propagande et l'apologie du terrorisme
- PAGE 10** Focus sur la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence
- PAGE 11** Focus sur la pornographie accessible aux mineurs

2

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PAGE 14 Coopérer

- L'internaute au coeur du dispositif
- Le réseau international de hotlines INHOPE
- Collaboration avec les autorités
- La transmission aux hébergeurs français
- Coopération avec les différentes plateformes et réseaux sociaux
- Le programme "Safer Internet"

PAGE 16 Innover

- L'intégration de la technologie de hash dans le processus de traitement des signalements
- L'adaptation des outils de signalement aux nouveaux usages numériques

PAGE 17 Protéger

- La limitation du risque de revictimisation
- Mieux protéger les professionnels pour mieux protéger les victimes

PAGE 18 (In)former

- Publication des statistiques annuelles
- La création d'une formation de digital learning dédiée au signalement
- L'information et la sensibilisation des institutions publiques

1^{ERE} PARTIE

BILAN STATISTIQUE

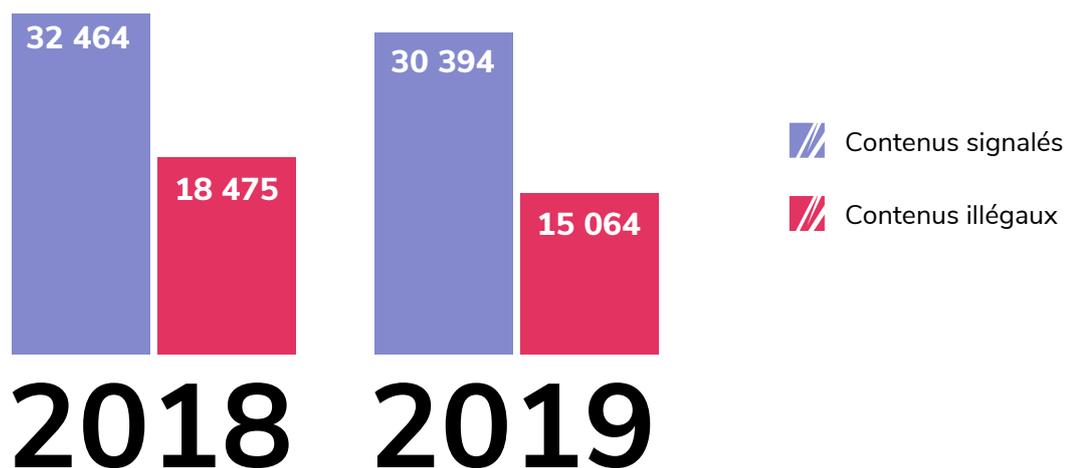
Véritable pont opérationnel entre les plateformes, les hébergeurs, les autorités et les citoyens, Point de Contact est un modèle unique de partenariat public-privé.

Point de Contact recense et publie ici ses résultats-clés, qui dans la lutte contre les contenus illicites, mesurent l'efficacité du signalement et mettent en évidence l'impact de son action.

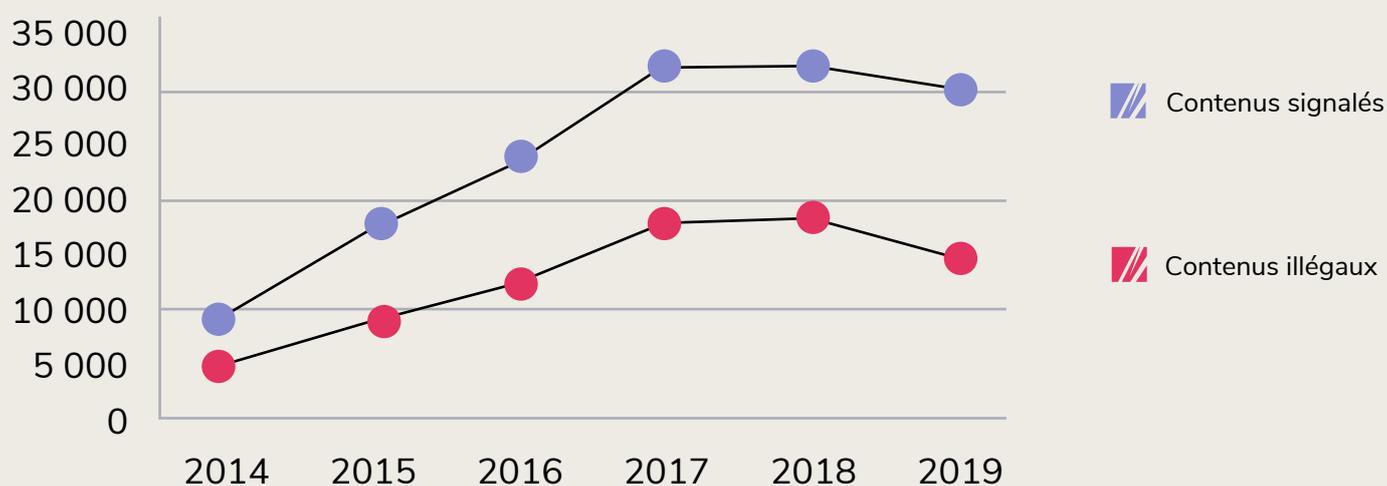
En lien avec ses membres et ses partenaires, dans une démarche de complémentarité des acteurs et de diagnostic partagé, les présentes statistiques constituent de précieux indicateurs qui permettent de cartographier les phénomènes observés.

ÉVOLUTION DES SIGNALEMENTS TRAITÉS PAR POINT DE CONTACT

Évolution des signalements entre 2018 et 2019



Évolution des signalements entre 2014 et 2019



RÉPARTITION DES CONTENUS ILLÉGAUX PAR INFRACTION

2019

Pourcentage de chaque
infraction dans la volumétrie
globale de contenus illégaux

1%



4%



20%



75%



Provocation à la discrimination,
à la haine ou à la violence



Propagande et apologie du
terrorisme



Pornographie accessible
aux mineurs



Pédopornographie

2019



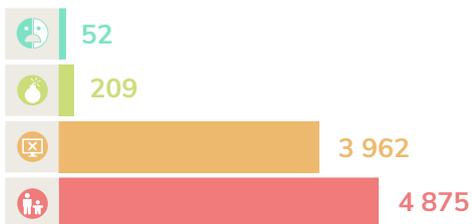
2018



2017



2015

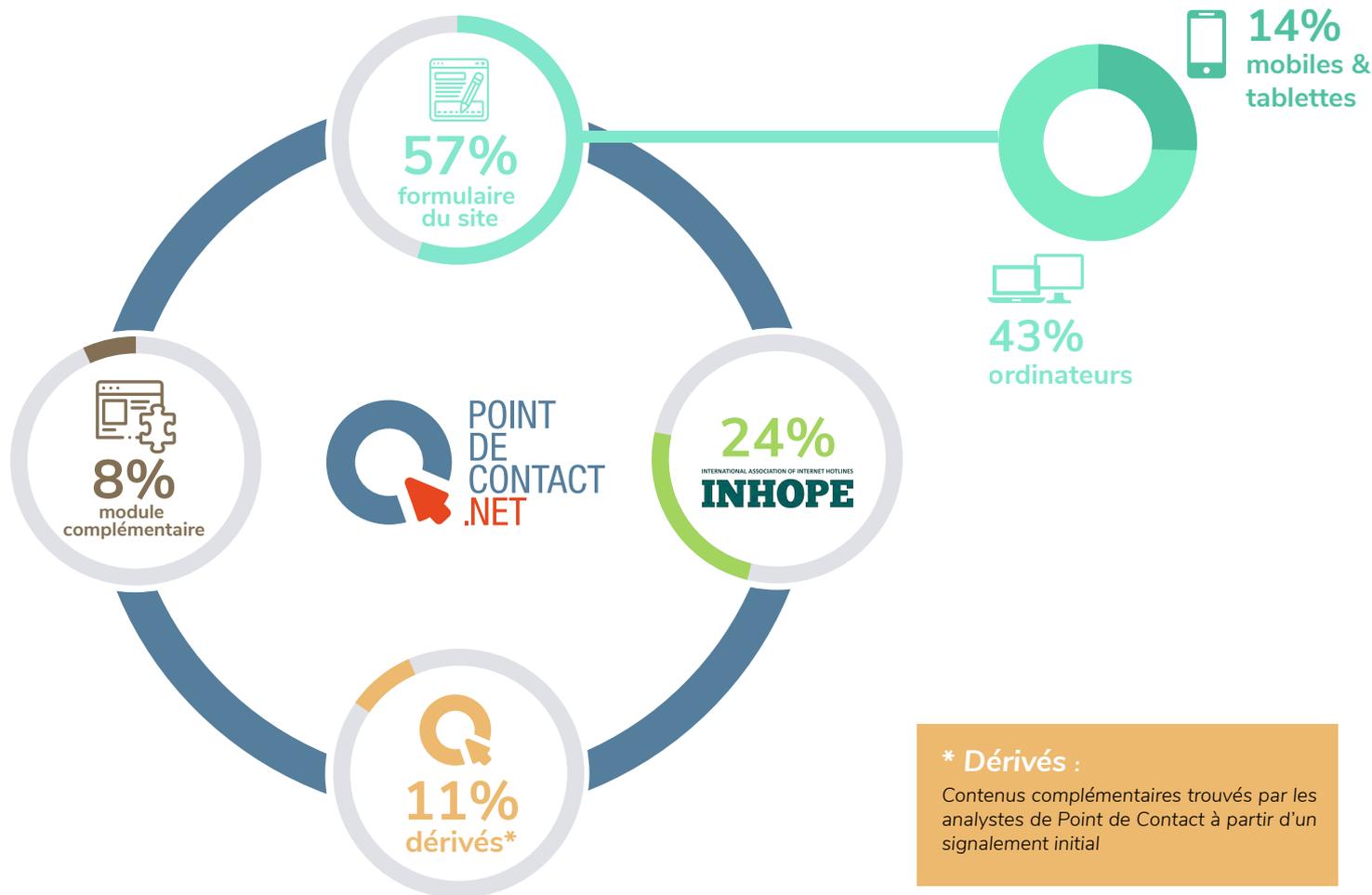


2016



LES DIFFÉRENTS CANAUX DE SIGNALEMENT

Les outils de signalement



L'origine des signalements

65%



grand public

24%

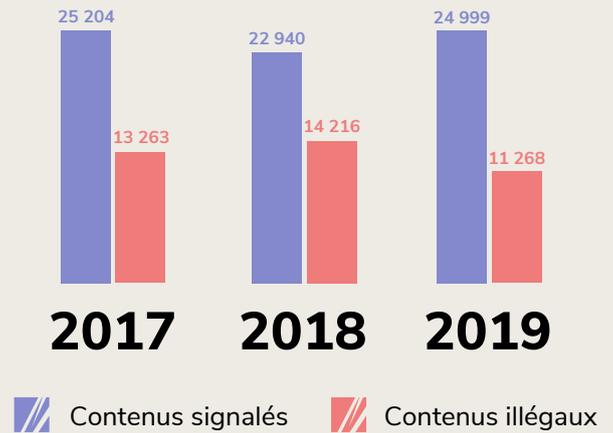
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INTERNET HOTLINES
INHOPE

11%

FOCUS SUR LA PÉDOPORNOGRAPHIE*



Point de Contact a qualifié 11 268 URLs pointant vers des contenus pédopornographiques, représentant ainsi 75% des contenus illégaux qualifiés en 2019.



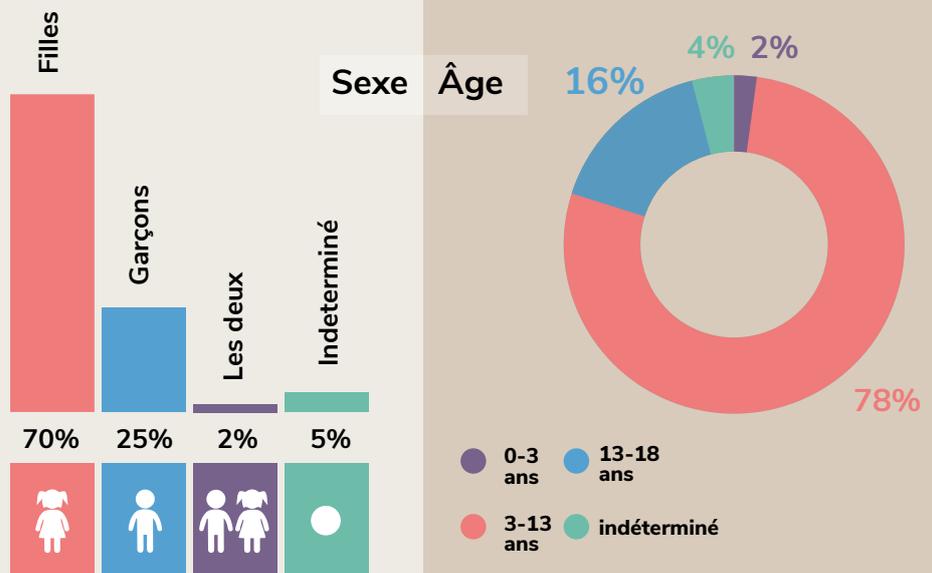
Typologie des contenus

Les contenus pédopornographiques qualifiés par Point de Contact peuvent entrer dans différentes catégories infractionnelles en fonction de la prise en compte d'éléments de contexte :

- Des contenus produits au cours d'abus sexuels commis dans le cadre familial (inceste) ou extra familial ;
- Des contenus produits dans le cadre d'exploitation sexuelle de mineurs (à des fins de prostitution, dans le cadre des voyages et du tourisme, images érotiques d'enfants produites en studio) ;
- Des contenus sexuels autoproduits : les mineurs produisent eux-mêmes des contenus sexuels (sexting, chat, selfie) ;
- De la corruption de mineurs à des fins sexuelles : les mineurs sont témoins d'abus sexuel ou d'activités sexuelles ;
- Du « grooming » : les prédateurs contactent les enfants via messagerie électronique, réseaux sociaux, plateformes/console de jeux vidéo, chat, afin de créer une relation de confiance et/ou de proposer une rencontre à des fins sexuelles (en ligne ou hors ligne) ;
- Du chantage sexuel ou « sextorsion » : les mineurs sont contraints à produire de nouveaux contenus sexuels sous la menace d'une diffusion sur Internet de contenus déjà échangés.

Typologie des victimes

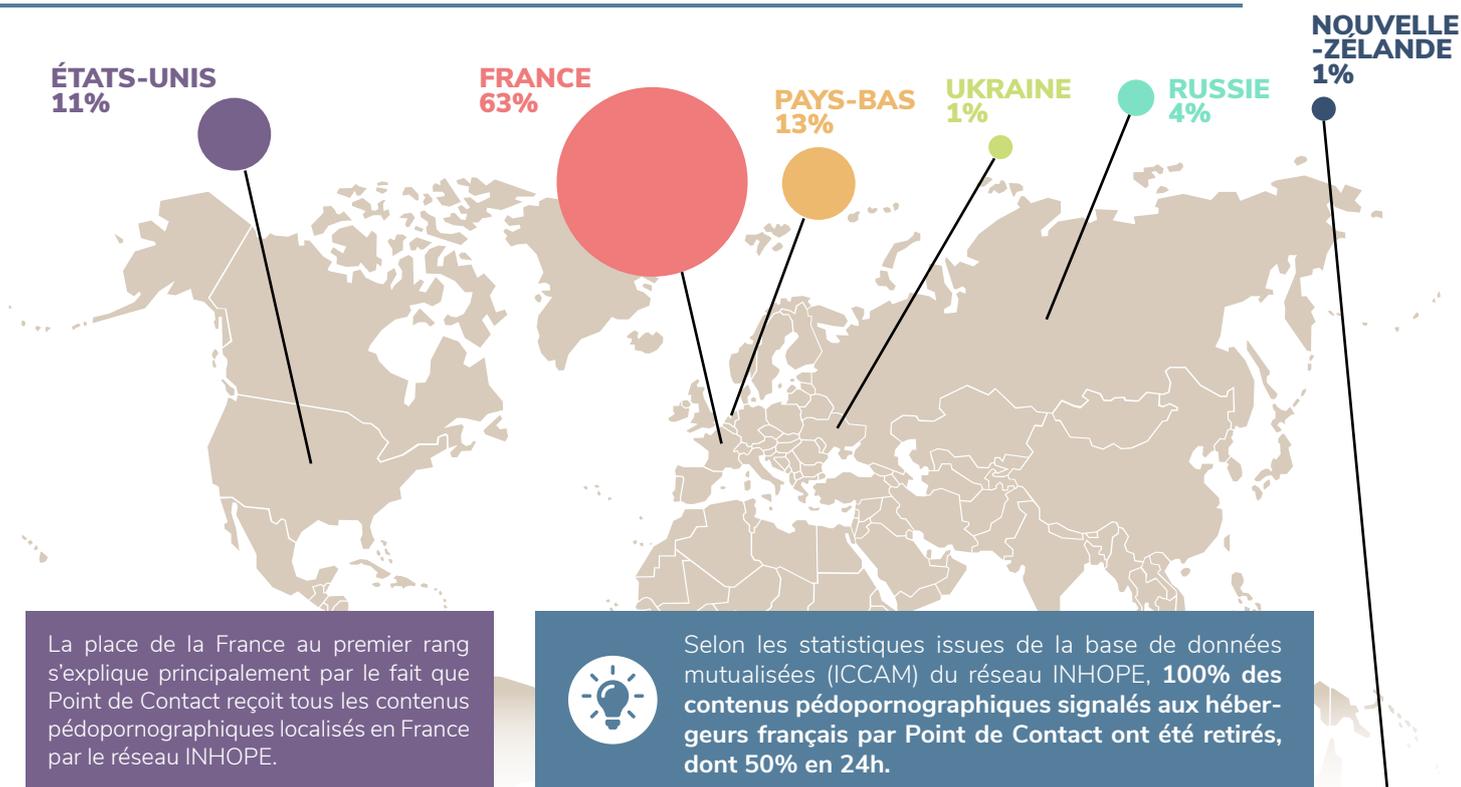
Entre 2018 et 2019, Point de Contact constate une augmentation de la représentation des garçons dans les contenus d'abus sexuels sur mineurs passant ainsi de 15% en 2018 à 23% en 2019.



* L'utilisation du terme « pédopornographie » est de plus en plus critiquée en ce qu'il associe l'enfant à la pornographie, qui ne devrait renvoyer qu'aux activités sexuelles entre adultes consentants, au lieu de souligner le statut de victimes d'exploitation et d'abus sexuels des enfants. Les termes « contenus d'abus sexuels sur mineurs » et « contenus d'exploitation sexuelle sur mineurs » apparaissent, entre autres, comme étant plus adaptés dans la mesure où ils soulignent le fait que l'enfant est victime, et non pas un acteur consentant et responsable de ses actes. Ce document conserve les termes « pédopornographie » et « contenus pédopornographiques » car ils sont utilisés par la législation la plus récente et sont les plus connus du grand public.



Top 6 des pays hébergeurs de contenus pédopornographiques traités par Point de Contact en 2019



Statistiques INHOPE 2019

Classement Union européenne



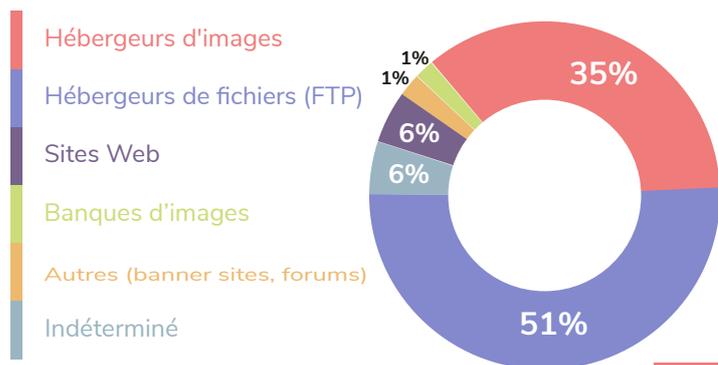
1. PAYS-BAS 79%
2. **FRANCE 10%**
3. SLOVAQUIE 4%
4. LETTONIE 2%
5. ALLEMAGNE 1%
6. ROUMANIE 1%

Classement Monde



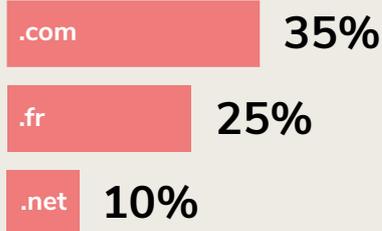
1. PAYS-BAS 52%
2. ÉTATS-UNIS 23%
3. **FRANCE 7%**
4. CANADA 4%
5. SLOVAQUIE 3%
6. RUSSIE 2%

Services Internet utilisés pour la diffusion de pédopornographie



Il y a une augmentation du nombre de FTP, passant de 16% en 2018 à 51% en 2019.

Les principaux domaines de premier niveau (Top Level Domain) concernés

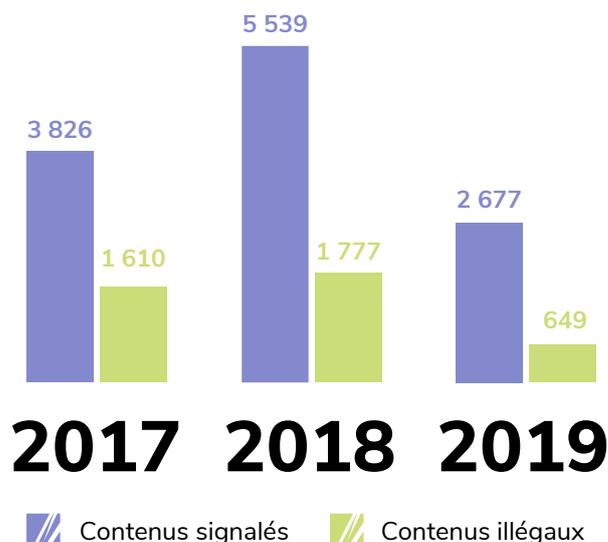


113 URLs qualifiées de pédopornographie étaient accessibles sur le darknet via des navigateurs tels que Tor (.onion).





FOCUS SUR LA PROPAGANDE ET L'APOLOGIE DU TERRORISME



La différence entre le nombre de signalements effectués en 2018 et 2019 peut s'expliquer par :

- La faible quantité de contenus produits par les groupes terroristes en 2019 ;
- Les contenus signalés peuvent déjà avoir été supprimés avant analyse de Point de Contact ou être inaccessibles ;
- Il peut s'agir de contenus violents mais qui ne sont pas directement liés à des groupes terroristes. Ces contenus sont généralement qualifiés comme provoquant à la violence et non comme du terrorisme.

Notre contribution à la lutte contre le terrorisme en ligne

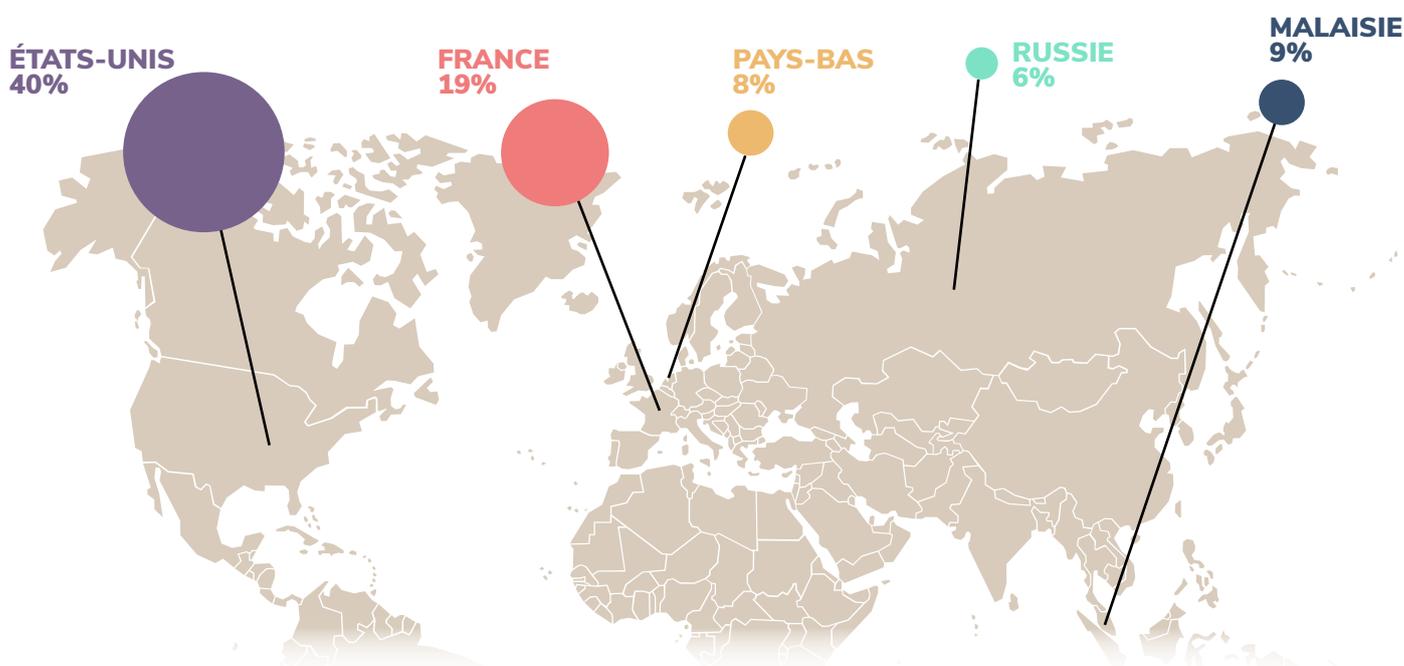
Les signalements de contenus terroristes signalés par Point de Contact à PHAROS sont transmis à l'**UCLAT** (Unité de Coordination pour la Lutte Anti Terroriste) et à la **DGSI** (Direction générale de la Sécurité intérieure) pour exploitation par les services spécialisés.

Point de Contact est membre, depuis sa création, du **Groupe de Contact Permanent (GCP)** créé à l'initiative du Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, à la suite des attentats terroristes de janvier 2015. Le GCP est un espace de dialogue, d'échanges opérationnels et de coopération entre les différents acteurs de la lutte contre le cyberterrorisme afin de poursuivre le travail d'amélioration du signalement et de retrait des contenus illicites.

Typologie de contenus

-  Entraînement aux armes de combats
-  Moments de culte et de propagande
-  Exploits de guerre

Top 5 des pays hébergeurs de contenus terroristes traités par Point de Contact

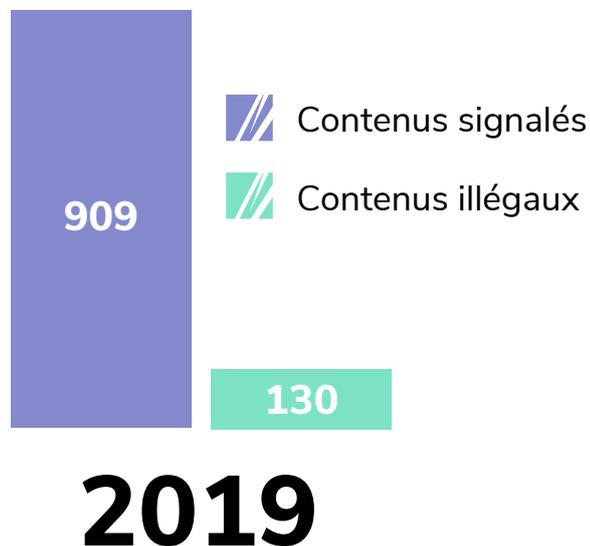




FOCUS SUR LA PROVOCATION À LA DISCRIMINATION, À LA HAINE OU À LA VIOLENCE

Définition légale

“ Est considérée comme de la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, au sens de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, le fait de pousser des tiers à manifester de la haine, de la violence ou de la discrimination à l'encontre de certaines personnes, en raison leur couleur de peau, de leur origine nationale ou ethnique (vraie ou supposée), de leur religion, de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap.



La problématique du “bruit”

Comme observé Outre-Rhin suite à la loi *Netzwerkdurchsetzungsgesetz*, ou NetzDG en vigueur depuis le 1er janvier 2018, Point de Contact constate qu'en matière de haine en ligne, le bruit représente une part importante des signalements traités par Point de Contact : 69% en 2019.

Le “bruit” représente l'ensemble des signalements non-pertinents, qui n'ont pas été qualifiés de manquement illicites selon le champ de compétences de Point de Contact.

Point de Contact et ses membres, pour la plupart signataires du Code de Conduite de l'Union européenne visant à combattre les discours de haine en ligne, misent aussi sur les synergies et le partage de bonnes pratiques pour faire reculer la haine en ligne et les contenus illicites. Ensemble face aux abus, ils sensibilisent le public et encouragent l'adoption de bons réflexes, à l'instar du « **Cliquez, Signalez !** ».



Point de Contact est mobilisé dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 piloté par la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) :

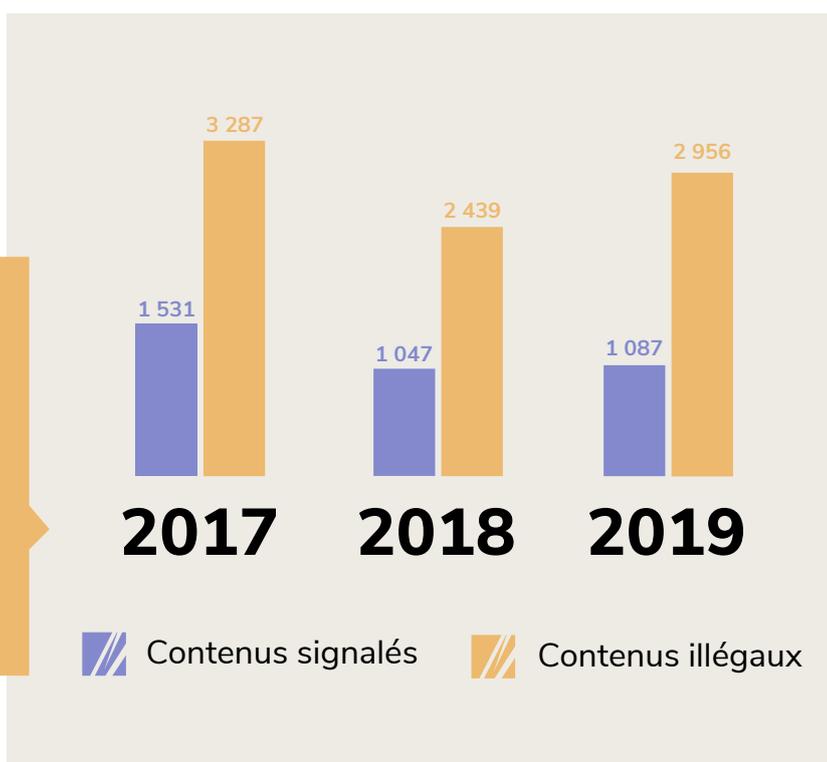
“ Il s'agit de développer les mécanismes de reconnaissance et de certification des acteurs associatifs, en lien avec les plateformes, pour renforcer l'efficacité des signalements (“trusted flaggers”) mais aussi de renforcer la coopération des pouvoirs publics et de la société civile avec les acteurs du numérique ou encore de renforcer les structures de traitement des signalements (ex. Point de Contact).

FOCUS SUR LA PORNOGRAPHIE ACCESSIBLE AUX MINEURS

Différence entre le volume des contenus signalés et des contenus qualifiés d'illégaux

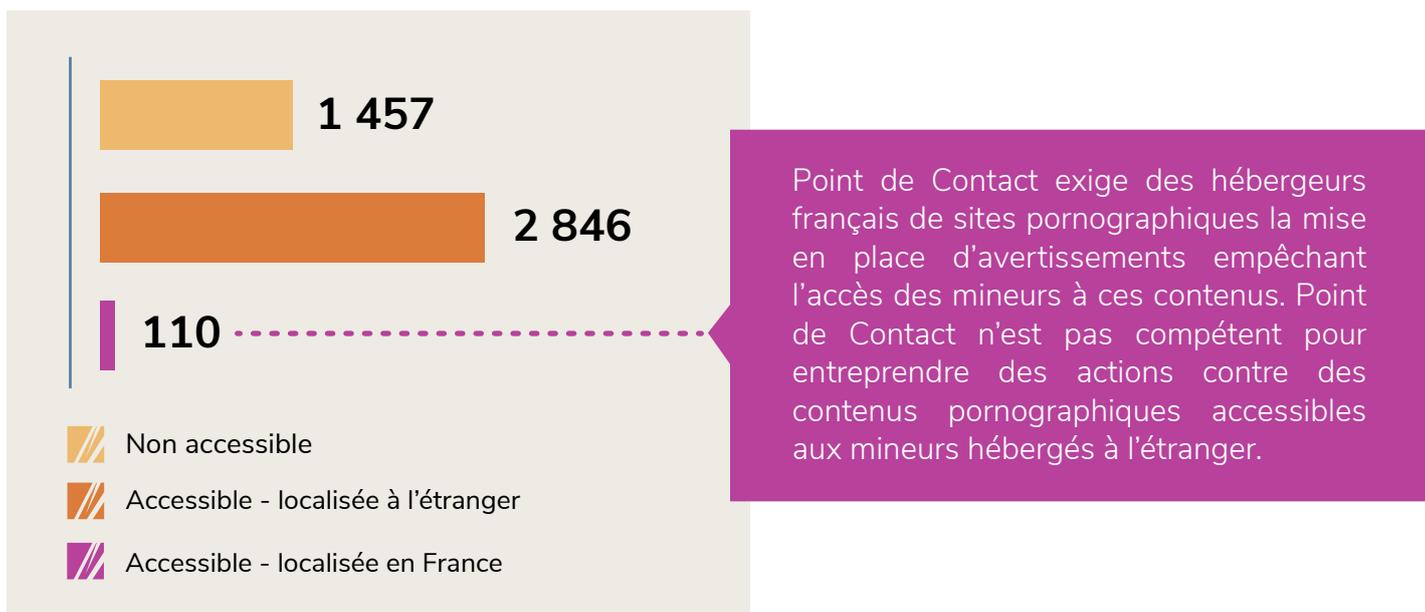
En 2019, 252 URLs sur 1 087 URLs signalées comme de la pornographie accessible aux mineurs ont été qualifiées d'illégales par Point de Contact.

85% des contenus qualifiés de pornographie accessible aux mineurs par Point de Contact, ont été signalés comme de la pédopornographie par les internautes. 6% proviennent d'autres catégories de contenus signalés. Ceci explique la différence entre le nombre de contenus signalés et qualifiés d'illégaux dans cette catégorie infractionnelle.



Un contenu pornographique est accessible aux mineurs quand le site qui diffuse le contenu n'a pas mis tout en œuvre pour éviter que son contenu ne soit vu ou perçu par un ou des mineurs. A minima, chaque site diffusant des contenus pornographiques doit au préalable avertir le public du caractère pornographique de ces contenus par un message clair (ou « disclaimer ») relatif à l'âge nécessaire pour accéder à de tels contenus (+18 ans). Dans ce cas, le contenu n'est pas considéré, pour l'heure, comme étant accessible aux mineurs et n'est donc pas qualifié d'illégal.

Pornographie : accessibilité aux mineurs et géolocalisation



Le mot du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel



“ Enjeu majeur pour la protection des mineurs à l'ère numérique, la lutte contre le libre accès à la pornographie sur internet fait l'objet depuis plusieurs années d'une coopération poussée entre acteurs publics et privés. Cette mobilisation commune a notamment conduit à la mise en place, sous l'égide de M. Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'enfance et de M. Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, d'un protocole d'engagements pour la prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne réunissant pouvoirs publics, associations engagées en faveur de la protection de l'enfance, fournisseurs d'accès à internet, opérateurs mobiles, moteurs de recherche, éditeurs de contenus et constructeurs de terminaux et systèmes d'exploitation. Signé le 17 janvier 2020, ce protocole prévoit la mise à disposition du public d'une plateforme d'information et de promotion dédiée aux dispositifs de contrôle parental existants et le développement d'indicateurs permettant de mesurer le taux d'utilisation de ces dispositifs et son évolution.

La réalisation de ces deux actions est confiée à un comité de suivi composé de l'ensemble des signataires et piloté conjointement par le CSA et l'ARCEP, dont les travaux ont débuté le 7 février dernier.”

2^E PARTIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Faire le bilan et se tourner vers l'avenir. Ce rapport d'activité revient sur les temps forts et les actions significatives de Point de Contact pour l'année 2019. C'est l'occasion de remercier la Commission européenne et nos membres pour leur soutien et ainsi les assurer de notre détermination commune pour un Internet meilleur.

C'est ici l'opportunité de valoriser les synergies, le savoir-faire ainsi que la solidité des partenariats pour le renforcement des circuits de signalement et la lutte effective et multi-parties prenantes contre les contenus illicites et les formes les plus aggravées de cybercriminalité.

Cette cohérence et cette continuité est articulée autour de quatre verbes d'action, véritables priorités stratégiques pour Point de Contact : **coopérer, innover, protéger, (in)former.**

COOPÉRER



Depuis sa création en 1998, Point de Contact collabore quotidiennement avec ses partenaires, les autorités, l'industrie technologique, les différentes plateformes et réseaux sociaux, les institutions et le grand public pour retirer le plus rapidement possible les contenus manifestement illicites d'Internet.

L'internaute au coeur du dispositif

Le signalement de contenus choquants et potentiellement illicites est un acte citoyen, responsable et conscient, contribuant à rendre Internet plus sûr dans l'intérêt de tous.

Point de Contact permet aux internautes de signaler anonymement, ou non, tout contenu choquant rencontré sur Internet. Soucieux d'apporter de la transparence dans le processus de traitement des signalements, Point de Contact porte une attention toute particulière à informer les signalants des suites données à leur signalement lorsque ces derniers communiquent leurs coordonnées.

Point de Contact s'attache à développer différents moyens de signalements et ainsi répondre aux usages des internautes afin de leur faciliter la procédure de signalement.



65% des signalements traités par Point de Contact proviennent du grand public.



En 2019,
3 363 réponses ont été adressées aux signalants

Le réseau international de hotlines INHOPE

Point de Contact est membre fondateur du réseau INHOPE créé en 1999 et transmet tout contenu pédopornographique, signalé à Point de Contact et hébergé à l'étranger, aux hotlines territorialement compétentes et membres de ce réseau.

En tant que hotline française, Point de Contact reçoit des hotlines étrangères les contenus pédopornographiques géolocalisés en France. Ce partage d'informations en temps réel est rendu possible grâce à une base de données mutualisée nommée ICCAM et qui alimente la base ICSE d'INTERPOL. De cette manière, Point de Contact contribue à l'identification des victimes d'abus sexuels sur mineurs. En 2018, 15 nouvelles étaient quotidiennement identifiées par la base ICSE.

Chaque hotline procède à la qualification juridique des contenus qui lui sont signalés au regard de sa législation nationale. Lorsqu'une action est nécessaire, la hotline concernée procède à la localisation des adresses IP des serveurs d'hébergement. Cette localisation permet d'identifier la hotline du pays hôte qui pourra ensuite entrer en contact avec les autorités nationales ainsi que les hébergeurs pour obtenir le retrait des contenus manifestement illicites.

En 2019,
3 710 URLs ont été transmises au réseau **INHOPE**

En 2019,
concernant les contenus
pédopornographiques qualifiés



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INTERNET HOTLINES
INHOPE

3 710

URLs hébergées à l'étranger transmises à INHOPE par Point de Contact

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INTERNET HOTLINES

INHOPE



7 155

URLs hébergées en France transmises à Point de Contact par INHOPE

Collaboration avec les autorités

Depuis sa création, Point de Contact entretient des relations privilégiées avec les autorités de police et de gendarmerie de la plateforme PHAROS (rattachée à l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication – OCLCTIC). Une convention de partenariat encadre cette coopération depuis juin 2010.



En 2019,

11 516 URLs

ont été transmises à PHAROS



En 2019, Point de Contact demeure le **1er signalant professionnel** auprès de PHAROS. "Point de Contact est le premier partenaire en termes de volumétrie et de "qualité" des contenus transmis." (PHAROS)

Des réunions opérationnelles sont organisées, au moins une fois par an, afin d'ajuster au mieux les termes de notre collaboration en vue d'un retrait plus rapide des contenus manifestement illicites et de la poursuite des cybercriminels.

Point de Contact est un interlocuteur privilégié de la Délégation ministérielle aux Industries de Sécurité et à la Lutte contre les Cybermenaces (DMISC), du Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) et de la Préfecture de Police.

La transmission aux hébergeurs français

Point de Contact transmet tous les contenus manifestement illicites qualifiés et localisés en France aux hébergeurs français afin d'en obtenir le retrait.

Concernant la pédopornographie, Point de Contact met en oeuvre une procédure de "notice & take down*" opérant ainsi une veille quotidienne sur le maintien en ligne des contenus pédopornographiques signalés et s'assure ainsi de leur retrait.

* procédure de notification et de retrait



En 2019,

7 206 URLs

ont été transmises aux hébergeurs

Coopération avec les différentes plateformes et réseaux sociaux

Point de Contact est reconnu comme tiers de confiance auprès de la majorité des plateformes et réseaux sociaux tels que : Facebook, Instagram, Jeuxvideo.com, Twitter, TikTok, Snapchat, Yubo et YouTube.

Le programme "Safer Internet"

La Commission européenne finance, coordonne et soutient les actions de plus de 30 pays pour faire d'Internet un lieu sécurisé, en particulier pour les enfants, à travers le programme Safer Internet.

Point de Contact est membre du consortium Safer Internet France qui fédère trois services complémentaires en matière d'éducation et de protection des mineurs pour une vie numérique plus saine :



Point de Contact est la plateforme nationale de signalement de contenus illicites rencontrés sur Internet et luttant contre leur propagation.



Internet sans Crainte est le programme de sensibilisation pour offrir aux jeunes une meilleure maîtrise de leur vie numérique.



Net Écoute est le numéro vert national pour la protection des mineurs et de lutte contre le cyberharcèlement.



Le Safer Internet Day (SID) est une journée mondiale qui a lieu chaque année au mois de février. Elle a pour but de promouvoir un comportement responsable, raisonné et sécurisé sur Internet auprès de tous les acteurs impliqués (pouvoirs publics, autorités, plateformes et réseaux sociaux, grand public). A l'occasion du SID 2019, Point de Contact a lancé ses modules de signalements afin d'apporter aux internautes un moyen simple et rapide de signaler un contenu choquant rencontré lors de sa navigation.

INNOVER

L'intégration progressive de la technologie de hash et de l'intelligence artificielle dans le traitement des signalements

Véritable laboratoire d'innovation public-privé, Point de Contact intègre à son processus de traitement des signalements une **technologie de hash et le partage de signatures**. Cette innovation tech permet, de mieux reconnaître et identifier les images d'abus sexuels sur mineurs et ainsi limiter la surexposition des analystes à des contenus potentiellement traumatiques. Elle permet également une préqualification des contenus signalés dès qu'une correspondance avec un précédent traitement est identifiée.



Cette technologie est opérationnelle depuis novembre 2019.

L'adaptation constante des outils de signalement aux nouveaux usages numériques

Point de Contact permet aux internautes de signaler tout contenu choquant rencontré lors de leur navigation gratuitement et à tout moment via trois outils, permettant de s'adapter aux nouvelles tendances et aux nouvelles utilisations du numérique. Les internautes peuvent ainsi signaler via :



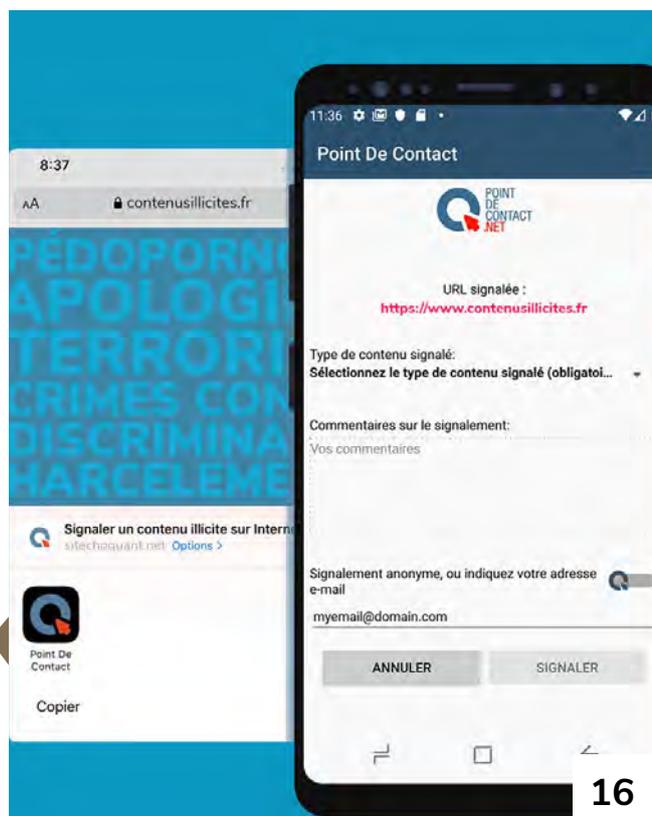
Le **formulaire** accessible directement sur le site de Point de Contact



Le **module de signalement** aussi appelé extension qui s'intègre directement au navigateur Internet



Une **application mobile** dédiée disponible sur iOS et Android



PROTÉGER

Innover pour mieux protéger

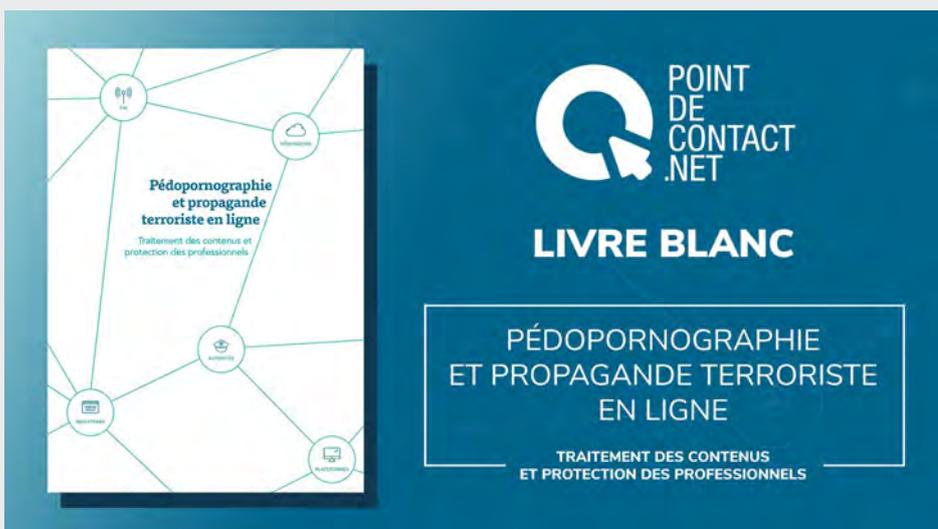
Avec ses partenaires en France et à l'international, Point de Contact contribue à l'identification des victimes et travaille à éviter la surexposition des professionnels à des contenus potentiellement traumatiques déjà traités.

Limiter les risques de revictimisation



Point de Contact, en tant qu'association participant à la protection de l'enfance, veille à limiter les risques de revictimisation des victimes d'abus sexuels sur mineurs en développant et promouvant des solutions innovantes telle que la technologie de hash, visant à réduire la propagation, sur Internet, de ces contenus

Mieux protéger les professionnels pour mieux protéger les victimes



En tant que laboratoire d'innovation public-privé dans la lutte contre les contenus illicites en ligne, Point de Contact a pour ambition de mieux protéger les professionnels pour mieux protéger les victimes. Cette protection passe notamment par l'innovation sociale.

Dans une démarche de sensibilisation et de prévention des risques psychosociaux, Point de Contact publiait en 2019 un Livre Blanc s'adressant à tous les acteurs oeuvrant au retrait de contenus illicites : hébergeurs, plateformes de contenus, réseaux sociaux, registrars, fournisseurs d'accès à Internet, aux autorités. Ce Livre Blanc dresse un socle commun de bonnes pratiques en matière de traitement des

contenus choquants et potentiellement illicites qui mettent en jeu la sécurité physique et l'équilibre psychologique des professionnels. Ce manuel s'adresse aux entreprises qui oeuvrent au retrait de contenus : hébergeurs, plateformes de contenus, réseaux sociaux, registrars, fournisseurs d'accès à Internet ainsi qu'aux autorités (services de police et de gendarmerie).

Par ailleurs, Point de Contact veille également à mieux protéger les entreprises en les alertant quand leurs outils sont détournés et exploités à des fins criminelles. En effet, lutter contre l'utilisation des nouvelles technologies à des fins criminelles exige des réponses innovantes et la mobilisation de tout l'écosystème, de tous les acteurs concernés, publics et privés.

(IN)FORMER

Publication des statistiques annuelles

Chaque année, Point de Contact publie ses statistiques annuelles. Ces publications de statistiques sont l'occasion de mettre en lumière l'activité de Point de Contact concernant le traitement des signalements ainsi que les relations avec ses membres et partenaires dans la lutte contre les contenus manifestement illicites.

Cette transparence dans les données chiffrées relatives à la lutte contre les contenus illicites en ligne est primordiale en ce qu'elle permet de mieux appréhender les différents phénomènes cybercriminels et ainsi mieux mettre en oeuvre des moyens de luttes efficaces.

La création d'une formation de digital learning dédiée au signalement en ligne

Plaçant la sensibilisation au signalement sur Internet au centre de ses préoccupations et constatant l'augmentation globale du nombre de signalement de contenus manifestement illicites corrélé à l'augmentation du nombre de signalements non-pertinents ("bruit"), Point de Contact a créé une formation digitale 100% consacrée au signalement permettant d'apprendre facilement les enjeux et modalités de signalement.



Cette formation, développée en partenariat avec l'association Teach on Earth, est pensée comme un guide des bonnes pratiques du signalement sur Internet. Elle est gratuite et accessible à tous via l'application Teach on Earth.

L'information et la sensibilisation des parties prenantes

De par son travail de terrain, comme association experte, Point de Contact est un interlocuteur privilégié de nombreux partenaires institutionnels.

Statistiques à l'appui, Point de Contact est régulièrement sollicité dans le cadre de formations, mais aussi d'événements de sensibilisation et d'information, qu'il s'agisse d'entretiens bilatéraux, de consultations publiques, d'auditions parlementaires, de table-rondes ou de tours de table techniques.

Point de Contact fournit ainsi des données chiffrées, autant d'éléments factuels et d'éclairages thématiques dans la mobilisation et la lutte contre les contenus illicites et les formes les plus aggravées de cybercriminalité. En rendant compte de la réalité opérationnelle, ces interventions contribuent grandement au diagnostic et en le précisant, permettent de réajuster au besoin certaines stratégies.

En déclinant son expertise par champ de compétence sur des sujets de société, Point de Contact participe à l'information des décideurs, du législateur ainsi que du plus grand nombre.

Evènements marquants de l'année 2019

JANVIER	Lancement du Livre Blanc – Forum International de la Cybersécurité (FIC)	L'intervention de Point de Contact en mars , lors de la réunion du Groupe Lyon – Rome, dans le cadre de la présidence française du G7, a permis de donner un exemple concret de coopération innovante avec la société civile en matière de lutte contre la propagande terroriste en ligne.
FÉVRIER	Safer Internet Day - mise à disposition du grand public des modules de signalement "next gen"	Point de Contact, comme association et plateforme de signalement, avec compétence sur l'incitation à la violence, la haine et la discrimination, aura été auditionné en mai à l'Assemblée nationale puis en octobre au Sénat dans le cadre des débats relatifs à la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur Internet.
MARS	Intervention à la réunion du Groupe Lyon-Rome dans le cadre de la présidence française du G7	
AVRIL	Publication d'une tribune co-signée avec Netino appelant à préciser la PPL cyberhaine	En juin , à l'invitation de la Sénatrice Brigitte Lherbier (LR, Nord), membre de la Commission des Lois, particulièrement engagée en faveur de la protection de l'enfance, le bilan statistique 2018 de Point de Contact a fait l'objet d'une présentation officielle au Sénat afin de mieux informer le législateur sur ces enjeux, en lien avec les travaux en cours. Cette rencontre s'est tenue en présence de professionnels du secteur, avec notamment une allocution du Général Marc Watin-Augouard, directeur du Centre de recherche de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie nationale (CREOGN), fondateur du FIC et président du Centre expert contre la Cybercriminalité français (CECyF), qui est intervenu sur les aspects prospectifs de la régulation des contenus illégaux.
MAI	Audition de Point de Contact par la Commission des lois de l'Assemblée Nationale dans le cadre de la PPL cyberhaine	
JUIN	Présentation du bilan statistique 2018 au Sénat sur invitation de Madame la Sénatrice Brigitte Lherbier	
JUILLET	Présentation du Livre blanc à Bruxelles dans le cadre de la ICT Coalition for Children Online	En août , à la veille du Sommet de Biarritz, Point de Contact a adressé une lettre ouverte à l'attention de la présidence française du G7, cosignée avec son homologue américain, la CyberTipline du National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC)*.
AOÛT	Lettre à la Présidence française du G7, à la veille du Sommet de Biarritz, co-signée avec NCMEC	Dès la rentrée de septembre 2019, Point de Contact a eu différents entretiens en lien avec les chantiers interministériels en cours du gouvernement, « Poser les briques d'une nouvelle régulation à l'heure du numérique » et « Bâtir ensemble un numérique de la confiance ». Point de Contact a également rencontré le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance, M. Adrien Taquet.
SEPTEMBRE	Rencontre avec le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance, Monsieur Adrien Taquet	
OCTOBRE	Audition de Point de Contact par la Commission des lois du Sénat dans le cadre de la PPL cyberhaine	A l'invitation du Défenseur des Droits, l'association Point de Contact était présente le 20 novembre à l'UNESCO pour célébrer les 30 ans de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Le Président de la République y a salué le travail des associations et a fait deux annonces-clés en lien avec les sujets traités par Point de Contact : le durcissement des sanctions pénales en matière de lutte contre la pédopornographie et la prévention de l'exposition des mineurs à la pornographie. Ces mesures sont intégrées au Plan de lutte contre les violences faites aux enfants.
NOVEMBRE	Célébration des 30 ans de la Convention internationale des Droits de l'Enfant à l'UNESCO	
DÉCEMBRE	Installation du Comité de suivi pour la prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques	

*En vertu de la loi fédérale américaine, les fournisseurs de services électroniques basés aux États-Unis sont tenus de signaler tout cas d'images d'abus sexuels sur mineurs à la CyberTipline. À ce jour, plus de 1 400 entreprises sont inscrites à la CyberTipline de NCMEC et, en 2018, elle a reçu plus de 18 millions de signalements d'entreprises établies aux États-Unis.



NOS MEMBRES NOUS SOUTIENNENT

facebook

Google

jeuxvideo.com

Microsoft



OVHcloud



TikTok



VERIFROM

VIDENTIFIER

yube